



COMMUNE DE TAILLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2022 A 18H30

Présents : RAYMOND Alain, BOFILL Jean-Luc, RAMSEYER Aurélie, DAR COURT Daniel, DEBRAS Vve RAYE Michèle, JUANOLA Joseph.

Procuration de COSTESEQUE Camille à DAR COURT Daniel.

Absente : BUREAU Isabelle

M. le Maire propose d'observer une minute de silence en l'honneur de Mme Brigitte BAUX, ancienne mairesse de Calmeilles et belle-sœur de Camille.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent a été adopté à l'unanimité.

Comptes administratifs 2021

Lecture est faite du Compte Administratif 2021 du Budget général qui présente un excédent total de clôture de :

	330 953.03 €
dont excédent en section de Fonctionnement :	346 513.16 €
et déficit en section d'Investissement :	15 560.13 €

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Lecture est faite du Compte Administratif 2021 du Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement qui présente un excédent total de clôture de :

	12 269.42 €
dont excédent en section d'Exploitation :	1 079.36 €
et excédent en section d'Investissement :	11 190.06 €

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Lecture est faite du Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement qui présente un déficit total de clôture de :

	- 93 606.89 €
dont section de Fonctionnement :	- 7 921.93 €
et section d'Investissement :	- 85 684.96 €

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ensemble du Conseil municipal approuve

- les Comptes de Gestion 2021 de la perception qui sont en parfaite concordance avec les Comptes Administratifs 2021,
- les affectations de résultat des budgets général et eau/assainissement.

L'ensemble du Conseil municipal :

- approuve les demandes de subvention au Département pour :
 - # la réalisation d'un schéma de distribution de l'eau potable,
 - # la création d'un columbarium et d'un ossuaire, et la mise aux normes d'un jardin du souvenir,
 - # l'électrification des cloches de l'église St Valentin et de la chapelle Notre Dame de La Roue,
 - # la sécurisation d'un mur de soutènement sur la voie communale n°6,
- autorise M. le Maire à signer les mandats de vente des terrains du lotissement avec l'agence immobilière Tribbü,
- approuve les nouveaux statuts du SPANC 66.

La séance est levée à 19h10